

Sari WAF
Parc Lafayette
54 320 MAXEVILLE
Service comptabilité

Maxéville le 26/12/2016

Objet : Résiliation de contrat

~~Madame,~~

Nous avons bien reçu votre demande de résiliation d'abonnement,
Vous avez effectué une période d'essai de 14 jours sans engagement du 30/05/2016 au
13/06/2016
Ensuite vous aviez la possibilité de choisir un abonnement sans engagement dans la durée
payable mensuellement et l'interrompre à tout moment ou l'abonnement annuel que
vous avez choisi.

Par contre il est bien spécifié dans votre contrat article 6 garantie report que nous
suspendons l'abonnement à réception d'un certificat médical.
Nous avons reçu votre lettre recommandée de résiliation le 22/12/2016, avec un certificat
médical daté du 09/12/2016. Vous savez des personnes atteintes de graves maladies, nous en
avons pas mal au club, et des maladies beaucoup plus graves qu'un problème à une jambe, vous
voyez je parle du cancer, et je salue au passage Valérie et Chantal, qui en pleine chimio fréquentent
actuellement encore 2 à 3 fois par semaine le club. Je pense également à deux clientes qui viennent
de se faire opérer d'une épaule et qui, pour l'instant, n'ont plus l'usage d'un bras mais qui viennent
quand même marcher et faire du vélo... et pleins d'autres exemples. Et lorsque je voie ces gens
amputés d'un bras, d'une jambe, voir des deux ces gens qui ne pense qu'à une chose : BOUGER,
UTILISER LEUR CORPS alors je me dis toujours que l'on se doit de respecter et de chouchouter ce que
la nature nous a donné.
Notre service à reçu un rejet de prélèvement pour la mensualité de décembre 2016, le
motif étant opposition sur ordre client.

*Nous pourrions exiger le paiement intégral des sommes dues mais nous préférons,
madame, en rester là et vous conseiller de prendre exemple sur toutes ces personnes
privées de mouvements et qui ne demandent qu'à bouger.*

*Que dirait votre mari si après un repas dans son restaurant je demandais de ne payer
qu'une petite partie de ce que j'ai commandé ?*